



Politique de gestion et de tarification des aires de stationnement POL 2017 DST 013

Annexe 2

Autorisation de déduction à la source des droits de stationnement

Nom:	Prénom :
Numéro d'employé :	
Numéro de vignette (si applicable) :	
Je soussigné(e), directement sur mon salaire, à chaqu privilège d'utilisation.	, autorise le CISSS des Laurentides à préleve e période de paie, les frais de stationnement en lien avec mor
	rtu de la <i>Politique de gestion et de tarification des aires de</i> nal de 10 \$ par paie ajusté au prorata des heures travaillées. Aucur non travaillés.
	as de non-utilisation ponctuelle du stationnement lors d'une journée entides ne peut garantir un espace de stationnement en tout temps l'achalandage ponctuel.
prélèvement à la source de ces frais, j	fin ou surseoir à mon droit d'utilisation du stationnement et au dois faire parvenir au Service de la sécurité, du plan des mesures is d'annulation écrit à cet effet que je retrouverai sur le site intranet.
(2) semaines suivant la réception de l'a des stationnements et il demeurera en de stationnement devra être remise a	stationnement et des prélèvements à la source prendra effet deux vis par le Service de la sécurité, du plan des mesures d'urgence e vigueur pour une durée minimale de huit (8) semaines. Ma vignette u Service de la sécurité, du plan des mesures d'urgence et des e sera désactivée pour la durée de ma période d'annulation.
D'autre part, des frais de 20 \$ pour le volée me seront exigés.	remplacement d'une carte magnétique ou d'une vignette perdue ou
	naissance de la <i>Politique de gestion et de tarification des aires de</i> ides et je m'engage à en observer tous les termes, conditions e cas échéant.
EN FOI DE QUOI, j'ai signé à	, ce
Circottura :	